

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;

VU le décret n° 2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;

VU le décret n° 2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2015-663/PRES-TRANS/PM/MS du 22 mai 2015 portant organisation du Ministère de la Santé ;

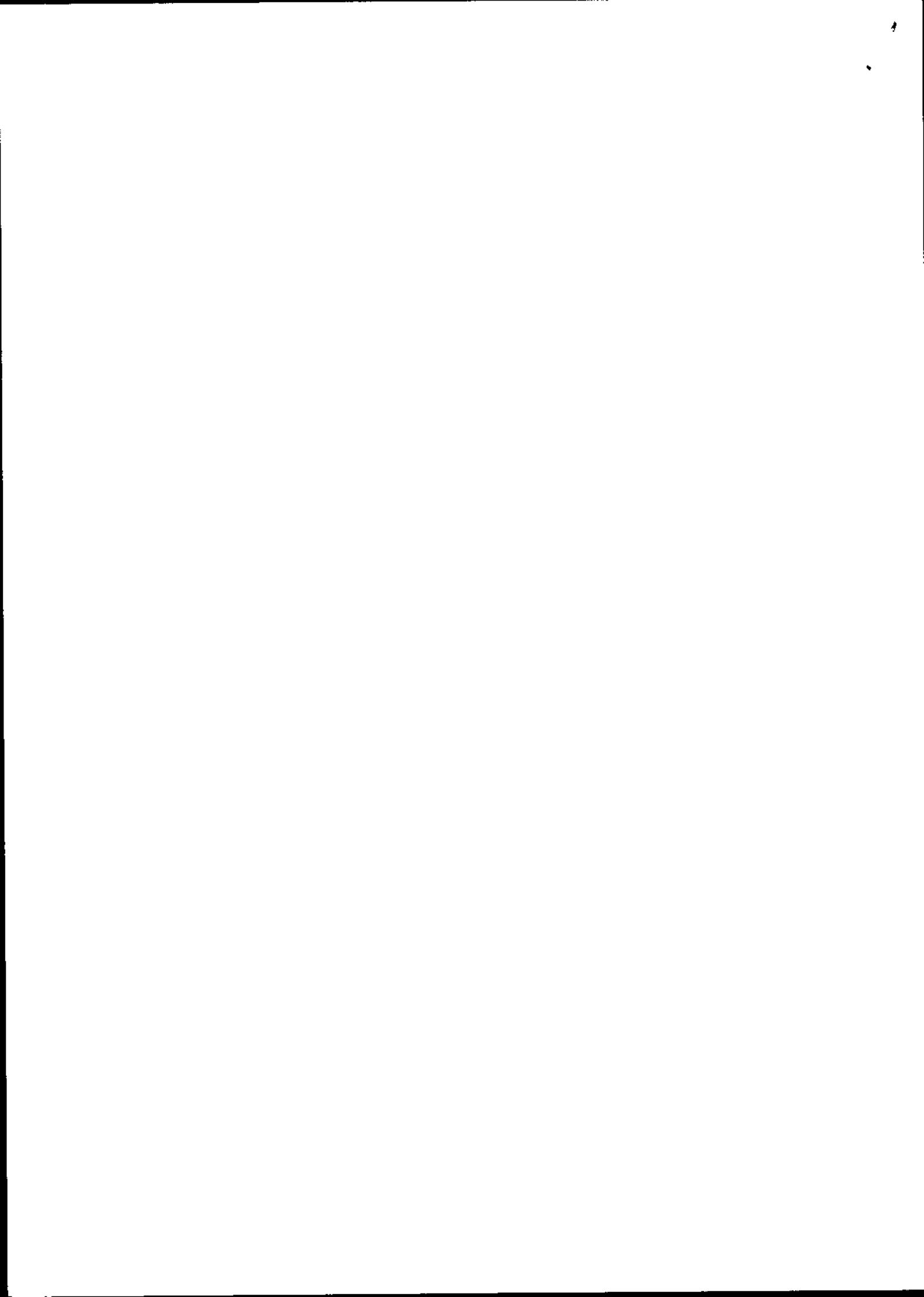
Sur proposition du Ministre de la Santé ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 janvier 2016 ;

DECRETE

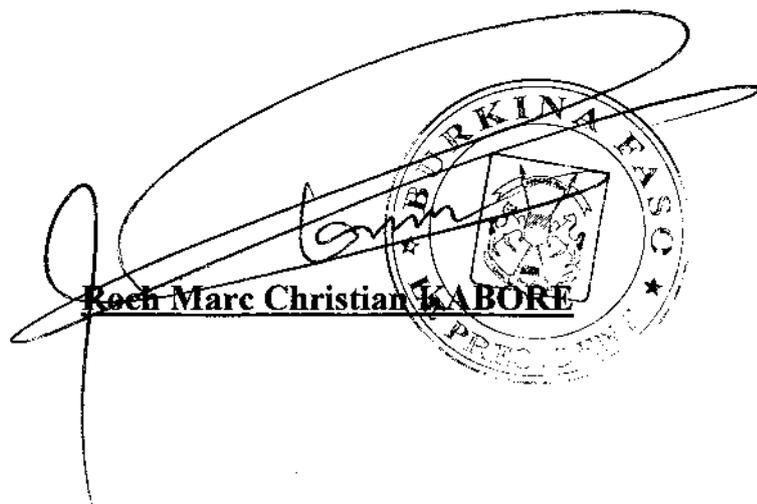
ARTICLE 1 : Monsieur Pousbila ZABA, Mle 58 788 A, Inspecteur du Trésor, est nommé Directeur de l'administration et des finances.

ARTICLE 2 : Monsieur Abdou Abach OUEDRAOGO, Mle 45 190 A, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire, est nommé Directeur des marchés publics.

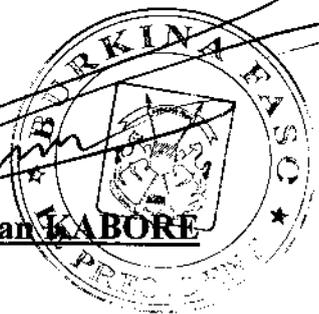


ARTICLE 3 : Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 fevrier 2016



Roch Marc Christian KABORE



Le Premier Ministre



Paul Kaba THIEBA

Le Ministre de la Santé



Smaila OUEDRAOGO

